

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1969)

Rubrik: Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En effet, une première somme de 2.530.000 DM avait déjà été versée par l'intermédiaire du CICR à l'intention de 89 victimes dont les demandes avaient été reconnues comme fondées par le délégué-médecin de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne et par le délégué-médecin du CICR.

5. MOYEN-ORIENT

Conflit entre Israël et les pays arabes

En 1969, et plus particulièrement à partir du second semestre, la situation au Proche-Orient a été caractérisée par une augmentation du nombre des actes d'hostilité entre Israël et les pays arabes avoisinants, de même que par une certaine agitation des populations civiles dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. De ce fait, le CICR a été amené à intensifier son activité humanitaire en faveur, d'une part, des prisonniers de guerre et des internés civils dans les pays parties au conflit, et, d'autre part, des populations civiles dans les territoires occupés.

Pour mener à bien ces diverses tâches, le CICR a maintenu et même renforcé ses délégations en Israël et dans les territoires occupés, ainsi qu'en République arabe unie (RAU), en République arabe syrienne, en Jordanie et au Liban. L'effectif de ses délégués s'est élevé à 17 personnes, sans compter le nombreux personnel local.

I. PRISONNIERS DE GUERRE

Le CICR a exercé son activité traditionnelle en faveur des prisonniers de guerre en Israël, en RAU et au Liban, seuls pays où se trouvaient des prisonniers de guerre en 1969. Les puissances détentrices lui ont communiqué l'identité des captifs, dont il a transmis les noms à la puissance d'origine. Les prisonniers ont reçu la visite de ses délégués, qui se sont informés des conditions de détention et ont également assuré la circulation de la correspondance entre les prisonniers et leurs familles.

En Israël, la capture de nouveaux militaires égyptiens et syriens a amené le CICR à solliciter du Gouvernement israélien l'autori-

sation de visiter ces hommes, soit 8 prisonniers de guerre égyptiens et 7 syriens, ce qui fut accordé.

De son côté, le Gouvernement de la RAU a autorisé le CICR à visiter 3 pilotes israéliens tombés en mains égyptiennes.

Un premier échange de prisonniers entre Israël et la RAU a eu lieu le 27 juillet, au cours duquel 1 prisonnier de guerre israélien, 2 prisonniers de guerre et 1 civil égyptiens furent rapatriés sous les auspices du CICR.

A la demande des parties intéressées, le CICR a, de plus, usé de ses bons offices pour négocier le rapatriement général de tous les prisonniers de guerre. Dès le mois de septembre, de nombreuses démarches furent entreprises à cet effet aussi bien à Genève qu'à Damas, Le Caire, Tel-Aviv.

Le 5 décembre, les autorités de Tel-Aviv remirent au CICR 13 ressortissants syriens détenus en Israël, soit 7 prisonniers de guerre et 6 civils. Ceux-ci furent rapatriés le jour même par Kuneitra, sous les auspices des délégations du CICR en Israël et en Syrie. De leur côté, les autorités de la République arabe syrienne libérèrent les 2 civils israéliens détenus à Damas¹, depuis le détournement d'un avion d'une compagnie américaine, en août 1969.

L'échange général des prisonniers entre Israël et la RAU s'est déroulé à El-Kantara, sur le canal de Suez, le 6 décembre. Au cours de cette opération, dirigée par MM. Jacques Moreillon et Marcel Boisard, respectivement chef des délégations du CICR à Tel-Aviv et au Caire, 2 pilotes israéliens et 58 ressortissants égyptiens, soit 6 prisonniers de guerre et 52 civils, purent regagner leur pays d'origine.

Mais, le 14 décembre, les autorités de la RAU annonçaient la capture d'un nouveau prisonnier de guerre israélien. Le 27 décembre, les forces israéliennes capturaient à leur tour 4 soldats égyptiens, qui furent visités les 29 et 30 décembre.

Mentionnons enfin que les représentants du CICR ont procédé au rapatriement des dépouilles mortelles des soldats égyptiens, israéliens et syriens tombés en mains ennemies.

Au Liban, lors des troubles intérieurs qui se sont produits à la fin du mois d'octobre, la délégation du CICR à Beyrouth a visité,

¹ Voir page 51.

dans le sud du pays, 7 Palestiniens blessés et, dans la capitale, 2 soldats libanais et 2 Palestiniens blessés.

Les représentants du CICR eurent en outre accès auprès de 34 détenus palestiniens internés au Liban durant les événements susmentionnés.

Le reste de l'année, la délégation du CICR à Beyrouth a procédé à de fréquents rapatriements d'infiltrés ayant franchi par inadvertance la frontière entre Israël et le Liban. Elle a également délivré des titres de voyage à divers civils désirant quitter le Proche-Orient et qui ne possédaient pas de pièces d'identité.

II. DÉTENUS ET INTERNÉS CIVILS

a) **Israël et territoires occupés.** — En 1969, avec l'agrément du Gouvernement israélien, le CICR a continué à visiter régulièrement les détenus et internés civils arabes en Israël et dans les territoires occupés. Les délégués du CICR se sont rendus dans 13 lieux de détention, soit les prisons d'Ashkelon, Damoon, Kfar Yona, Neve Tirza, Ramleh et Yagour Jalame, en Israël ; celles de Jenin, Jéricho Hébron, Naplouse, Ramallah et Tulkarem, en Cisjordanie, ainsi que celle de Gaza.

Ils ont pu s'entretenir sans témoin avec tous les détenus, à l'exception de ceux se trouvant dans la phase active d'interrogatoire. A la fin de l'année, le nombre total des détenus arabes visités par le CICR s'élevait à 3200 environ.

Comme de coutume, ces visites ont donné lieu à des rapports, qui ont été envoyés par le CICR aux Puissances détentrices et d'origine.

Le Gouvernement israélien a autorisé le CICR à organiser des transports gratuits par autobus pour les familles qui, faute de moyens matériels, se trouvaient dans l'impossibilité de se déplacer pour rendre visite à un parent détenu.

Faisant suite à de nombreuses démarches, les représentants du CICR ont également pu distribuer, à partir de septembre et à raison d'une fois par mois, des colis standard contenant des fruits, des biscuits et des cigarettes aux détenus ne recevant pas de visites de leurs familles.

Enfin, les délégués du CICR ont assisté à plusieurs procès d'inculpés arabes, qui se sont déroulés devant des tribunaux militaires israéliens dans les territoires occupés.

b) **Syrie.** — Le 29 août, un avion d'une compagnie américaine, faisant route vers Tel-Aviv, était détourné sur Damas.

Le CICR intervint aussitôt en faveur des 6 passagers israéliens se trouvant à bord de l'avion et considérés comme personnes protégées au sens de la IV^e Convention de Genève.

Le 1^{er} septembre, les 3 passagères israéliennes, de même que la fille de l'une d'elles, étaient remises à la délégation du CICR pour être conduites à Athènes. En revanche, 2 ressortissants israéliens restaient internés en Syrie.

Poursuivant ses interventions, le représentant du CICR à Damas obtint de visiter ces 2 hommes à trois reprises, cela dès le 8 septembre, de s'entretenir avec eux sans témoin et d'assurer la transmission de leur correspondance familiale.

Finalement, le 5 décembre, les autorités syriennes remirent les deux civils israéliens au CICR, qui se chargea de les convoier jusqu'à Tel-Aviv, via Athènes.

c) **Détenus palestiniens en Suisse et en Grèce.** — Avec l'assentiment des autorités suisses, des représentants du CICR ont effectué trois visites aux ressortissants palestiniens détenus dans le canton de Zurich à la suite de l'attentat du 18 février contre un avion de la Compagnie aérienne El Al, sur l'aéroport de Zurich-Kloten.

De même, le chef de la délégation du CICR en Grèce a eu accès auprès de 2 Palestiniens détenus dans ce pays pour avoir commis un attentat analogue sur l'aéroport d'Athènes, en automne 1968. A la demande des autorités helléniques, le représentant du CICR a également rendu visite aux 2 ressortissants jordaniens auteurs de l'attentat contre les bureaux d'El Al à Athènes, en décembre 1969.

III. POPULATIONS CIVILES

Application de la IV^e Convention. — A diverses démarches du CICR tendant à faire reconnaître par la Puissance occupante l'applicabilité de la IV^e Convention de Genève de 1949 dans les territoires occupés, les autorités israéliennes avaient répondu, en été 1968, qu'elles souhaitaient « laisser ouverte la question pour le moment ». Aucune réponse précise n'a été donnée depuis lors au

CICR sur la position de principe définitive du Gouvernement israélien.

Réunions de familles. — a) *République arabe unie et Gaza-Sinaï*: Les opérations de réunions de familles entre la République arabe unie et les territoires occupés de Gaza et du Sinaï, organisées sous les auspices du CICR, se sont poursuivies au cours de l'année 1969. Près de 1190 personnes, originaires de la vallée du Nil ou de Gaza, ont pu rejoindre leur famille, respectivement à l'ouest du canal de Suez et dans la bande de Gaza, portant à 5390 environ le nombre total des personnes rapatriées de part et d'autre depuis le début de cette action.

b) *Syrie*: Après de nombreuses démarches, le CICR a reçu l'autorisation du Gouvernement israélien de procéder au regroupement, sur le plateau occupé du Golan, d'un certain nombre de familles dont des membres avaient été déplacés en Syrie à la suite du conflit de juin 1967.

Du 4 mars au 15 juin, huit opérations de transfert eurent ainsi lieu à Kuneitra, sous les auspices du CICR, permettant à près de 460 personnes de rejoindre leurs foyers.

c) *Jordanie*: La procédure de réunion de familles entre le territoire occupé de Cisjordanie et la Jordanie ayant été prise en main, depuis le début de 1968, par les autorités occupantes, les représentants du CICR se sont bornés à intervenir dans un certain nombre de cas difficiles et urgents, afin qu'une décision soit rapidement prise à leur sujet.

De plus, les délégations du CICR à Amman et à Gaza ont procédé au rapatriement de plusieurs dizaines d'enfants palestiniens déplacés en Transjordanie à la suite du conflit, et dont les parents étaient restés dans la bande de Gaza.

De même, les délégations du CICR à Amman et à Jérusalem ont organisé le rapatriement d'enfants handicapés d'origine jordanienne soignés dans des hôpitaux en Cisjordanie, alors que leurs parents demeuraient à Amman depuis les hostilités de juin 1967.

d) *Activités de l'Agence centrale de recherches*: En 1969, le CICR a assuré la transmission de près de 260.000 messages familiaux entre les pays arabes et les territoires occupés. A la fin de l'année, le

nombre total de messages échangés depuis juin 1967 s'élevait à 1.260.000 environ.

Depuis le début du conflit, le CICR a en outre reçu quelque 3600 demandes de recherche concernant des militaires ou civils disparus. Il a pu donner une réponse à plus de 3250 des cas qui lui avaient ainsi été soumis.

Assistance aux populations civiles dans les territoires occupés. —

a) *Destruction d'immeubles et expulsions*: Plusieurs destructions de maisons et expulsions de personnes, contraires à la IV^e Convention, ayant eu lieu au cours de l'année 1969, le CICR a réaffirmé son opposition à de telles mesures, mais n'a pas obtenu un changement d'attitude des autorités occupantes. Ses délégués se sont en outre efforcés d'assister les victimes par des dons en nature, tout en appuyant leurs demandes d'indemnité auprès des autorités israéliennes.

b) *Enquêtes sur la situation alimentaire et sanitaire*: En décembre 1968, le CICR avait chargé l'un de ses délégués-médecins d'entreprendre une enquête sur la situation sanitaire et alimentaire des populations civiles dans le territoire occupé de Gaza et du Sinaï. Une enquête analogue fut effectuée en juin 1969, englobant également la Cisjordanie.

Les délégués du CICR purent constater que les autorités d'occupation assumaient leurs obligations dans le domaine considéré. Cependant, ils virent que le nombre des médecins et infirmières était nettement insuffisant. Aussi le CICR entreprit-il des démarches auprès des Croissants-Rouges et des Gouvernements de plusieurs pays arabes, afin que ceux-ci encouragent des médecins palestiniens à aller travailler dans les territoires occupés. Les autorités de la RAU présentèrent plusieurs candidatures que la délégation du CICR à Tel-Aviv soumit au Gouvernement israélien pour approbation.

Le 28 juin, à l'occasion d'une opération de réunion de familles à El Kantara, sept médecins palestiniens étaient transférés dans la bande de Gaza.

A la fin de l'année, les candidatures d'une laborantine et de trois médecins palestiniens établis en RAU, mais désirant retourner à Gaza, étaient de nouveau à l'étude auprès des autorités israéliennes.

c) *Action en faveur des invalides*: Au mois de juin, la délégation du CICR à Gaza entreprit une enquête à Gaza et dans le Nord-Sinaï pour déterminer le nombre d'invalides de guerre ayant besoin d'une prothèse. La liste ainsi établie comprenait quelque 130 personnes, et les frais d'appareillage s'élevaient à près de 100.000 fr. s. Or, le CICR ne disposait que de 10.000 fr. pour cette action.

La délégation du CICR prit contact avec le Magen David Adom (MDA), qui accepta d'examiner gratuitement les cas d'invalidité, et d'assurer la rééducation fonctionnelle des invalides après leur appareillage. Les premiers cas furent examinés en novembre et, à la fin de l'année, onze personnes étaient en cours de réadaptation.

Entre-temps, le CICR avait saisi de cette question la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne. En décembre, cette Société remit au MDA un don de 80.000 DM, destiné à couvrir les frais d'appareillage signalés par le CICR.

Secours. — a) *Dans les territoires occupés*: Le CICR a poursuivi ses envois de lait en poudre en faveur des enfants de familles nécessiteuses et d'un certain nombre d'organisations charitables en Cisjordanie. Des distributions ont eu lieu, tous les mois, dans les districts de Naplouse, Tulkarem et Jénine, et, tous les deux mois, dans ceux de Ramallah, Bethléem, Jéricho et Hébron. La plupart du temps, le lait en poudre (plus de 120 tonnes pour l'année 1969) a été remis aux bénéficiaires par le canal du « Social Welfare » israélien, en présence de délégués du CICR.

Ceux-ci ont en outre distribué quelque 1300 « trainings » à des familles nécessiteuses de la région de Naplouse-Jénine. Ils ont également remis des tentes et des couvertures aux victimes de destructions de maisons.

A Gaza, les délégués du CICR se sont préoccupés de la population bédouine déplacée par les autorités occupantes dans le Nord-Sinaï. En avril, ils se sont rendus, en compagnie de représentants du « Social Welfare », à Salmana et Bir-el-Abd, où ils ont distribué 40 tentes et des couvertures à treize tribus. En novembre, ils ont à nouveau remis près de 520 couvertures à cinq tribus qui venaient d'être déplacées dans ce secteur.

En outre, la délégation du CICR à Gaza a établi un programme de distribution de 760 tonnes de vivres (lentilles, sucre, riz, farine,

thé, fromage blanc), distribution qui fut effectuée par des représentants du « Social Welfare » et de l'organisation américaine CARE, accompagnés de délégués du CICR. Le nombre de bénéficiaires s'est élevé à quelque 102.000 personnes, réparties entre la bande de Gaza, le Nord et le Centre du Sinaï.

Ces distributions ont donné aux délégués du CICR l'occasion d'entrer en contact avec les tribus et les cheiks du Centre-Sinaï, leur permettant de recueillir des informations sur la situation économique, sanitaire et alimentaire de ces populations.

b) *République arabe unie*: Le 25 novembre, le CICR a expédié plus de 40 tonnes de lait en poudre en RAU, destiné aux centaines de milliers de personnes déplacées en raison du conflit, en particulier le long de la vallée du Nil et dans la province de la Libération. La distribution a été effectuée par le Croissant-Rouge de la RAU, en collaboration avec les services sociaux de ce pays.

c) *Syrie*: En décembre 1968, le CICR avait lancé un appel à plusieurs Sociétés nationales en faveur des quelque 100.000 personnes déplacées se trouvant dans les camps de Damas. A la suite de cet appel, plus de 170 tonnes de vivres (farine, lait en poudre, riz et viande) ont été remis au Croissant-Rouge syrien, ainsi que 5000 couvertures.

Toujours dans le cadre de cette action, le CICR a envoyé par avion à Damas, en janvier 1969, 18 tonnes de lait en poudre et 3 tonnes de fromage.

d) *Jordanie*: A l'occasion de la visite en Jordanie de M. Jacques Freymond, vice-président du CICR, au mois de mai, du matériel orthopédique pour une valeur de 10.000 fr. s. a été remis à l'atelier de prothèses du Croissant-Rouge à Amman.

IV. COMMUNAUTÉS JUIVES

République Arabe Unie. — La délégation du CICR au Caire a prêté assistance aux familles juives apatrides dont le chef de famille était interné. Elle a continué de transmettre des lettres et paquets provenant de parents résidant hors d'Egypte et destinés aux détenus juifs. Elle a également offert son concours actif pour faciliter le

départ des internés apatrides, dont la plupart ont été libérés et ont pu quitter la RAU avec leurs familles.

Syrie. — En accord avec les autorités, le représentant du CICR a rendu visite aux communautés juives en Syrie, établies à Damas, Alep et Kamichlie, aux fins de s'enquérir de leur situation et d'apporter une aide dans certains cas particuliers.

Péninsule arabique

En 1969, le CICR a poursuivi son action humanitaire en Péninsule arabique, tant sur le plan de l'assistance médicale que sur celui de l'aide alimentaire aux populations nécessiteuses. Il a maintenu sa délégation générale à Aden, avec, à sa tête, M. André Rochat.

I. RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN

Action dans le Nord-Yémen. — Au début de l'année 1969, la situation s'est considérablement modifiée dans les régions du Nord-Yémen tenues par diverses tribus royalistes, en particulier dans la région de Jihannah, où le CICR avait installé un poste médical de campagne en décembre 1967. Vu l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'assurer le ravitaillement et la sécurité de son équipe chirurgicale, le CICR se résolut à la retirer, le 8 janvier 1969. Les deux chirurgiens qui opéraient à Jihannah rentrèrent en Suisse, alors que les trois infirmiers furent affectés à Najran — la base opérationnelle du CICR au Nord-Yémen — afin d'y ouvrir un dispensaire médical au profit de la population yéménite.

Au mois d'avril, cette équipe médicale organisa une polyclinique ambulante à Bir-Al-Khadra, lieu de rassemblement d'une nombreuse population nord-yéménite. Deux infirmiers effectuèrent des déplacements bi-hebdomadaires entre Najran et Bir-Al-Khadra, traitant quelque 200 cas médicaux par visite. Cette assistance prit fin à la mi-juin, les tribus nord-yéménites ayant quitté les lieux.

En revanche, le CICR continua d'assurer les services du dispensaire de Najran, où il maintint un infirmier. Celui-ci accomplit un

travail remarquable, traitant à lui seul 100 à 150 personnes par jour. Son action prit fin le 21 septembre, date à laquelle le CICR décida de mettre un terme à sa mission médicale au Nord-Yémen, après plus de six ans d'activité dans cette région.

Action du CICR auprès du Gouvernement de la République arabe du Yémen. — A la suite de la recrudescence des combats aux abords de Sanaa, et des difficultés de ravitaillement que connaissaient ses habitants, le CICR avait décidé, à la fin de 1968, d'entreprendre une action d'urgence en faveur des enfants nécessiteux de la capitale. Le 12 novembre, profitant de la disponibilité d'un avion de la Croix-Rouge, il avait expédié dans cette ville quelque dix tonnes de lait en poudre et de fromage, don de la Confédération suisse.

La situation demeurant critique, le CICR effectua un nouvel envoi, par avion, de dix tonnes de produits laitiers, le 24 janvier 1969, alors que 40 autres tonnes, acheminées par bateau, parvinrent dans la République arabe du Yémen à la mi-février.

D'entente avec le Gouvernement yéménite, la délégation du CICR à Sanaa se chargea d'établir le programme des distributions. Celles-ci, effectuées par les autorités locales assistées des délégués du CICR, se poursuivirent jusqu'à la fin d'octobre.

Quelque 6000 personnes, pour la plupart des écoliers et des malades des hôpitaux de la capitale, bénéficièrent de cette action. Près de quatre tonnes de lait furent également distribuées dans les écoles de Khamer, Umran et Saada, trois villes situées dans le nord du pays.

Mais, dès la fin de septembre, le Gouvernement de la République arabe du Yémen avait demandé au CICR de prêter son concours à une nouvelle action d'urgence. La sécheresse, sévissant dans plusieurs provinces du pays, avait en effet sensiblement aggravé la situation alimentaire des habitants, déjà éprouvés par plusieurs années de troubles.

Le 24 octobre, le CICR envoya à Sanaa cinq tonnes de produits laitiers, prélevés sur ses stocks d'Aden. Quatre tonnes furent remises aux hôpitaux de la capitale, alors qu'une tonne était dirigée sur Saada, en vue de parer aux demandes les plus pressantes.

Afin d'étudier la situation sur place, M. Rochat se rendit dans la République arabe du Yémen, du 3 au 6 novembre. Il constata

l'existence d'un véritable état d'urgence, tout particulièrement dans la zone environnant Saada, où des combats se déroulaient encore. Un nombre élevé de blessés et malades restaient sans soin, vu le manque de personnel et d'équipement sanitaires et en raison des difficultés d'évacuation sur les hôpitaux de l'arrière. A Sanaa même, le traitement des blessés était souvent difficile étant donné la carence de médicaments.

Le 22 novembre, le CICR envoya, par avion spécial, à l'intention de la population de Saada, 7 tonnes de lait en poudre, 3 tonnes de fromage, 400 couvertures, 400 draps, ainsi que des médicaments et du matériel de pansement pour une valeur de 20.000 fr. s. environ.

Le 27 novembre, il effectua un second envoi de médicaments destinés, cette fois-ci, aux hôpitaux de Sanaa.

Enfin, à la fin de l'année, il décidait d'envoyer une équipe chirurgicale à Saada, qui fut installée dans cette ville au début de 1970.

II. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU SUD-YÉMEN

Assistance médicale. — a) *Aden*: En novembre 1967 — soit à la veille de l'indépendance de la République populaire du Sud-Yémen — le CICR avait envoyé une équipe chirurgicale à Aden, afin de pallier la pénurie de personnel médical provoqué par le retrait des forces britanniques.

Le nouveau Gouvernement se trouvant dans l'impossibilité de reconstituer ses propres services de santé, le CICR a poursuivi son action d'urgence en 1968 et 1969, grâce à la collaboration de plusieurs Sociétés nationales, qui mirent à sa disposition le personnel nécessaire.

Au cours de l'année 1969, trois équipes chirurgicales se sont succédé à l'hôpital Al Gamhouriah à Aden : la première, fournie par la Croix-Rouge roumaine, de novembre 1968 à fin avril 1969, la seconde, par la Croix-Rouge bulgare, d'avril à novembre, et la troisième, à partir de fin novembre, par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS. Chacune de ces équipes était composée de deux chirurgiens, ainsi que d'un médecin-anesthésiste.

La mission du CICR, placée sous la responsabilité de M. Isler, fut en outre renforcée, de juillet à septembre, par un neurochirurgien italien, qui offrit de se mettre bénévolement au service du CICR durant ses vacances.

A titre d'exemple, mentionnons que l'équipe bulgare, pendant ses sept mois d'activité dans la capitale sud-yéménite, pratiqua près de 2450 interventions chirurgicales majeures, tout en donnant quelque 5690 consultations à la polyclinique.

b) *Mukallah*: La carence de personnel médical qualifié créait également une situation critique dans l'arrière-pays, où la plupart des hôpitaux se trouvaient privés de chirurgiens et de médecins. Les blessés, provenant notamment des zones d'insécurité, devaient être dirigés sur Aden sans avoir reçu les premiers soins et ayant parfois un trajet de douze jours à effectuer sur des routes à peine carrossables. Aussi le CICR décida-t-il d'installer une mission chirurgicale à Mukallah, capitale de l'Hadramaout, où n'existait qu'un seul hôpital pour une population de 400.000 personnes environ.

Du 15 avril au 18 décembre 1969, trois chirurgiens suisses opérèrent successivement à l'hôpital de Mukallah, où ils prirent en charge non seulement le service chirurgical, mais également la polyclinique. Ils pratiquèrent au total plus de 670 interventions chirurgicales, assistés d'une infirmière anesthésiste suisse, qui est demeurée à Mukallah durant toute cette période.

Il convient de souligner également le travail remarquable effectué par les deux chirurgiens de l'équipe bulgare d'Aden. Pendant un mois, en effet, ces deux médecins se déplacèrent, à tour de rôle, à Mukallah, afin d'assurer l'intérim entre le départ du second et l'arrivée du troisième chirurgien suisse.

c) *Invalides de guerre*: Le 22 avril, le CICR a expédié à Aden 20 chaises roulantes, destinées aux invalides yéménites. Un nouvel envoi de 20 voiturettes et 100 paires de béquilles fut effectué le 25 juillet, par avion spécial.

Aide à la population nécessiteuse. — Devant la persistance des troubles et la très grave situation économique dans laquelle se trouvait le pays, le CICR décida, au mois de février, d'entreprendre une action alimentaire en faveur de la population indigente de certains quartiers d'Aden et des environs.

En avril et en mai, il expédia respectivement par bateau et par avion spécial à la Société locale du Croissant-Rouge — non encore reconnue mais déjà active — vingt tonnes de produits laitiers (lait en poudre et fromage). Le 1^{er} juin, les distributions débutaient, effectuées par le Croissant-Rouge, en collaboration avec la délégation du CICR.

Deux envois supplémentaires de dix tonnes de lait en poudre chacun, effectués par avion en juillet et en août, permirent de poursuivre cette action tout au long de l'année. Des rations de lait en poudre furent remises chaque mois à plus de mille familles de la capitale, représentant 8500 personnes environ, dont 400 enfants en bas âge. De plus, les délégués du CICR assurèrent eux-mêmes une distribution quotidienne de lait préparé à quelque 250 enfants d'un quartier pauvre d'Aden.

Les familles nécessiteuses de détenus politiques — soit 200 personnes environ — bénéficièrent également de l'assistance alimentaire du CICR, qui leur distribua régulièrement du riz, du sucre, du thé et du lait.

Détenus politiques. — Le 30 avril, M. Rochat a visité la prison centrale de Crater à Aden et, du 3 au 13 mai, celle de Mansoura.

A la suite de ces visites, le CICR décida d'entreprendre une action en faveur des détenus politiques, auxquels furent remis quelque 200 matelas et couvertures, achetés sur place.

Irak — Iran

Au printemps de 1969, à la suite de la contestation qui avait éclaté entre les deux pays au sujet du Chatt-el-Arab, de nombreux ressortissants iraniens établis en Irak furent expulsés vers leur pays d'origine. De ce fait, plusieurs familles iraniennes se trouvèrent dispersées entre l'Iran et l'Irak.

Après avoir pris contact, à Téhéran, du 12 au 24 juin, avec les autorités iraniennes et les dirigeants du Lion-et-Soleil-Rouge d'Iran, le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient se rendit à Bagdad. Du 3 au 26 août, il mit au point, avec les autorités irakiennes, une procédure visant à faciliter le regroupement en Irak des familles dispersées.

Cet accord prévoyait l'installation d'une délégation du CICR à Bagdad. La responsabilité en fut confiée à M. Daniel — secondé, dès le 20 septembre, par M. Jayet — puis, trois mois plus tard, à M. Jean Ott. Les représentants du CICR effectuèrent diverses démarches tant à Bagdad qu'à Téhéran, afin d'arrêter les modalités pratiques du programme de réunions de familles.

C'est ainsi que, le 22 octobre, ils purent procéder au transfert en Irak d'un premier groupe de 47 ressortissants iraniens. Une opération analogue, portant sur le même nombre de personnes, eut lieu le 25 décembre.

6. SERVICES SPÉCIALISÉS

Agence centrale de recherches (Genève)

Au cours de l'année 1969, l'Agence centrale a reçu 55.032 demandes et communications diverses (54.783 en 1968) et a expédié un total de 54.747 plis (54.227 en 1968). Durant la même période, elle a transmis 15.010 messages et a ouvert 10.715 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des délégations du CICR et de divers organismes compétents. Parmi les cas traités en 1969, l'Agence centrale a pu clore 11.301 dossiers, dont 4970 avec un résultat positif.

Ces chiffres démontrent que l'activité de ce secteur du CICR n'a pas fléchi en comparaison avec le volume de travail de l'année précédente. Pourtant, le nombre de messages familiaux transmis par le canal de l'Agence centrale est inférieur à celui des messages que, par gain de temps, les délégations du CICR acheminent sur place sans passer par Genève.

Sur le lieu des opérations, l'Agence centrale a coopéré à la création de bureaux d'enregistrement et de recherches, organisés selon ses propres méthodes. C'est ainsi qu'au début de novembre 1969, un collaborateur de l'Agence s'est rendu à Athènes aux fins d'instituer, au sein de la délégation du CICR, des fichiers, où sont enregistrés, d'une part, les détenus politiques que les délégués vont périodiquement visiter et, d'autre part, les familles nécessiteuses à assister.